

Politique publique, dynamique associative et développement local en Côte d'Ivoire:

l'exemple de la Mutuelle de développement de Zankagléu dans la S/P de Kouan-Houlé

(MUDEZA)

Par Kam oleh¹

Résumé

En raison de l'arrêt des programmes gouvernementaux d'aménagement du territoire, la création d'associations des ressortissants de villages est devenue un phénomène social en Côte d'Ivoire. L'objectif est de promouvoir un auto développement à la base. Le plus significatif de ces réseaux est la mutuelle des cadres. Ces structures sociales sont en fait une composante du capital social. Elles constituent l'interface entre l'Etat, les partenaires extérieurs et les communautés rurales. Elles sont des vecteurs de promotion du développement économique et social dans la mesure où le capital social lui-même est une dimension essentielle du développement durable. Ces institutions mettent en œuvre des projets de développement. Elles constituent des courtiers en développement. Elles sont le prolongement des structures traditionnelles d'entraide qui existaient dans les sociétés rurales.

Mots clés : Aménagement-association-développement-local-mutuelle- cadres

Abstract

Because of the stopping of the governmental programs of town and country planning, the creation of associations of the natives of villages became a social phenomenon in Ivory Coast. The main objective is to promote an auto development from the basis. The most significant of these networks is the mutual of the natives. These social structures are in fact an element of the social capital. They constitute an interface between the State, the outside partners and the

¹ Enseignant chercheur, Institut d'Ethno Sociologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan Côte d'Ivoire
(Email : olehfr@yahoo.fr).

communities. They are vectors of promotion of economic and social development as much as the social capital is an essential dimension of lasting development. These institutions implement plans of development. These institutions implement plans of development.

Key words : Aménagement-association-développement-local-mutual-cadres

Introduction

Dès l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance en 1960, les autorités ont pris en charge le développement économique et social des populations rurales. Elles ont mis en place une politique d'aménagement du territoire qui a consisté à l'entreprise d'opération volontaristes dans les régions rurales dans les secteurs tant de l'agriculture que dans celui de l'amélioration du cadre de vie par l'amélioration de l'habitat, de la santé, de l'éducation, des routes. *« Au cours des vingt années qui ont suivi l'indépendance de la Côte d'Ivoire, l'Etat avait conservé dans sa politique urbaine les structures et les orientations de la période coloniale. La création d'une administration moderne et la mise en œuvre d'une politique nationale de développement avait conduit l'Etat, à intervenir directement dans tous les secteurs de l'investissement : éducation, équipements, construction de logements et équipements (kouamé, 2008 :172). Cette politique menée durant trois décennies, dont les résultats sont jugés, dans l'ensemble, plus ou moins satisfaisants, a connu un arrêt brutal avec l'avènement des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) liés à la crise économique des années 1980. Cette situation a obligé l'Etat à se désengager de certaines activités d'aménagement rural.*

Face à ce désengagement des pouvoirs publics, les populations ont développé des stratégies endogènes d'aménagement du territoire au niveau local. Elles se sont unies pour prendre en main leur propre développement. Ainsi, dans toutes les régions, départements, préfectures et sous préfectures, l'on constate le développement d'un système de développement local, ou développement à la base à travers la mise en place de plusieurs réseaux sociaux qui sont la manifestation d'une solidarité sociale pour lutter contre la pauvreté. *« L'entraide traditionnelle a de tout temps aidé les communautés villageoises à résoudre les différents problèmes de la vie ». Les exigences du développement conduisent de plus en plus à*

rechercher des formules modernes d'organisation. » (Nahouo, 1988 :27). Nous parlerons de la mutuelle des cadres comme forme d'association.

L'objectif de cet article s'inscrit directement dans la perspective de développement endogène à travers les réseaux sociaux intergénérationnels qui illustrent le rôle des institutions locales dans la mobilisation et l'investissement des ressources. Dans ce cadre, il s'agit de montrer que les politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté en milieu rural, dans les pays en voie de développement, en général et en Côte d'Ivoire en particulier, peuvent s'appuyer sur les institutions locales, après l'échec des grands programmes et projets de développement.

Sur le plan théorique, la création des mutuelles de développement rentre dans le processus de « communalisation » de Max Weber (solidarité forte, émotionnelle entre les acteurs : famille, syndicat). De ce fait, l'analyse s'inscrira dans la sociologie de l'action sociale de Max Weber qui met l'accent sur la compréhension du sens des actions individuelles. La méthode d'analyse s'inscrit dans celle de l'étude des cas étendue mise au point par Gluckman et son équipe (Mitchell, 1956, 1983) et développée par d'autres (cf. Bierschenk, 1995).

La première partie présente la politique d'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire. La présentation de ce contexte nous permettra de voir dans quelle mesure les mutuelles des cadres peuvent jouer le rôle de « stratégies palliatives » dans le processus de développement rural. La deuxième partie consistera à présenter la mutuelle de développement elle-même en tant que courtier en développement, ses origines culturelles. Dans la troisième partie nous allons analyser les actions de développement entreprises.

I- Brève lecture de la politique d'aménagement rural en Côte d'Ivoire depuis 1960

Dès les premières années de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, les autorités politiques ont marqué un intérêt particulier pour l'aménagement du territoire en définissant clairement leurs options à l'occasion des différents Plans Quinquennaux de Développement Economique, Social et Culturel ainsi que des études prospectives.

Cette politique d'aménagement du territoire a « *trait à la transformation de l'environnement par des actions dans les domaines de la construction de routes, d'un habitat moderne et d'électrification des villages, etc., à la création de centres de santé (centres de soins,*

maternités rurales) et au développement de l'hygiène et à la scolarisation ». (Touré, 1988 :47). Les principaux programmes d'aménagement du territoire sont :

I-1- Les perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970

L'étude « les perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970 », rédigée en 1962, est le premier document de planification élaboré par la Côte d'Ivoire post indépendance. Même si l'aménagement du territoire n'a pas fait l'objet d'une attention particulière dans le document, l'on perçoit, cependant, à travers l'objectif du développement des infrastructures économiques une amorce de la volonté de l'Etat d'intégrer dans le processus de développement le principe d'une meilleure répartition territoriale des investissements publics. Dans ce sens, l'Etat a mis un accent sur la mise en place des infrastructures et des équipements structurants devant servir de support aux actions de développement économique. Les options alors arrêtées ont été : l'amélioration des voies urbaines et interurbaines dans la perspective de disposer d'un réseau de voies de qualités pouvant faciliter la circulation des biens et des personnes ; la création des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires de manière à diversifier les modes de transport et améliorer ainsi les échanges commerciaux internes et externes; l'amélioration de l'accessibilité des populations aux services de base que sont l'alimentation en eau potable, en électricité et l'ouverture aux télécommunications.

I-2. Le plan quinquennal 1971-1975

Second document de planification réalisé par l'Etat de Côte d'Ivoire, le plan quinquennal 1971-1975 contrairement aux précédentes études, a inscrit l'aménagement du territoire comme un axe important de réflexion dans la politique de développement économique et social du pays. Cette prise de conscience des autorités politiques de l'époque vient du fait que le pays, après dix ans d'existence légale, était confronté à de graves disparités régionales liées en partie à une mauvaise ventilation des investissements entre les villes et les campagnes. Ce diagnostic va donc amener l'Etat à proposer pour la période 1971-1975 une politique d'aménagement du territoire visant principalement au rééquilibrage du territoire national. La stratégie proposée dans la politique d'aménagement du territoire de la période 1971-1975 repose en grande partie sur le développement régional à travers la création de pôles nationaux de développement. Dans ce sens, l'approche qui a été proposée s'est articulée autour de la

création de trois zones principales de développement. Le pôle de développement du Sud-Ouest autour du port de San-Pédro dont la construction a été programmé dès la fin des années 1960 par l'étude des perspectives décennales. La création de cette zone de développement visait d'une part à réaliser un équilibre entre l'Est et l'Ouest forestier et, d'autre part, à assurer une meilleure mise en valeur des potentialités de cette région. Dans la vallée du Bandama, dans le Centre du pays, la stratégie a visé à proposer des aménagements agro-pastoraux autour du lac de Kossou. Dans cette zone seront donc initiées des activités agricoles et agro-pastorales dans le cadre de la réinstallation des populations déguerpies lors de la construction du barrage de Kossou. Le plan quinquennal 1970-1975 a identifié plusieurs outils de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire. Ces outils pour la plupart ont été mis en place vers la fin des années 1960. Les principaux outils sont deux structures de développement régional, à savoir : l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) créée en décembre 1969.

I-3. Le plan quinquennal 1976-1980

C'est dans le second plan quinquennal 1976-1980 que fut posée véritablement la problématique de l'aménagement du territoire dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire. Ainsi, le diagnostic établi révèle cinq problèmes majeurs : un phénomène de concentration des hommes et des activités notamment dans le sud forestier; la persistance des disparités régionales qui s'observe entre la zone des savanes et la zone forestière; l'insuffisante maîtrise de la croissance urbaine d'Abidjan; des mouvements migratoires de très grande ampleur notamment du Nord vers le Sud; une dynamique globale de développement tendant au renforcement des déséquilibres.

Pour atteindre ces objectifs divers mécanismes sont proposés : les politiques sectorielles avec le développement de programmes selon les centres d'intérêt : les programmes d'hydraulique humaine, d'électrification, d'habitat rural, d'éducation, de routes, les opérations de grande envergure (opération sucre, palmier, cocotier,...), la réalisation des équipements de proximité en milieu rural par la création des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR), les programmes d'urgence considérés comme un effort volontariste déterminant pour réduire les disparités, les programmes des fêtes de l'Indépendance. Chaque fête de l'Indépendance permet de doter la ville de l'intérieur où se tient la fête, d'équipements et d'infrastructures publics importants,

I-4. Le plan quinquennal 1981-1985

Les insuffisances décelées dans la stratégie de l'aménagement du territoire adoptée au cours de la période du plan quinquennal 1976-1980 ont conduit les autorités ivoiriennes à proposer une nouvelle approche de l'aménagement du territoire pour la période 1981-1985. Le diagnostic de la politique d'aménagement du territoire des périodes précédentes fait ressortir les limites de la conception volontariste de l'aménagement du territoire. Il s'agit entre autres, de la faible coordination des opérations sur le terrain qui empêche la maximisation de l'impact global des projets, d'une connaissance insuffisante des dynamismes des agents des régions qui inhibe les initiatives locales. La nouvelle politique d'aménagement du territoire alors proposée vise à maintenir les objectifs généraux de la politique d'aménagement du territoire définis au cours de la période précédente, qui ne sont pas en contradiction avec le diagnostic, mais aussi et surtout à consacrer une approche plus participative du développement. Autrement dit, une stratégie articulée autour d'une plus grande participation des populations et des autorités administratives locales et régionales au développement. Cette approche devra également déboucher sur une nouvelle orientation en matière de structuration de l'espace et de zonage des actions. Elle a consisté donc à distinguer les équipements et les services structurants (infrastructures de transport, télécommunication, services aux entreprises....) des équipements dits non structurants (santé, enseignement, équipements sociaux.....). La mise en œuvre de cette nouvelle approche a nécessité, d'une part, la mise en place des Commissions Régionales de Développement (CRD) et des entités décentralisées appelées à promouvoir une plus grande implication des populations et des autorités administratives locales et régionales, et d'autre part, la hiérarchisation de l'armature urbaine au plan national, afin de faciliter le classement et la sélection des équipements et des infrastructures (de niveau structurant ou de proximité). Contrairement aux précédents plans quinquennaux, celui de 1981-1985 n'a pas été mis en œuvre en raison de la crise économique qui a commencé à frapper le pays à partir de 1980.

Ainsi, au travers des opérations ARSO, AVB, du programme d'urgence du Nord, des programmes de fêtes d'indépendance et, plus tard à travers les programmes de développement

urbain et communal initiés avec l'aide des partenaires au développement, l'Etat mettait seul et directement en œuvre sa politique de développement local.

Dans cette politique de développement local, il s'agit pour les pouvoirs publics, à travers les moyens mis en œuvre, d'introduire dans le milieu rural des transformations qualitatives par l'amélioration de l'habitat, de l'état sanitaire, du niveau d'instruction des ruraux. Ce modèle d'amélioration des conditions de vie des populations rurales s'appuie sur la conception néo-évolutionniste et linéaire du développement. Cette politique d'aménagement rural n'est pas fortuite ; elle est sous-tendue par des considérations macroéconomiques qui consistent à « importer au sein de la paysannerie un modèle de production intensif qui suppose, une transformation profonde de la culture technique des paysans au niveau de la production agricole. En effet, l'économie de la Côte d'Ivoire reposant sur l'agriculture, les pouvoirs publics ont mis l'accent sur le développement agricole comme pilier du développement socioéconomique. Afin donc d'amener les paysans à produire suffisamment de café et de cacao, l'Etat a créé les conditions sociales nécessaires pour que ceux-ci puissent produire (approvisionnement en eau, santé, éducation). L'idéologie qui semble sous-tendre la politique de développement local ou de modernisation du monde rural est la rétention des populations rurales sur place pour que celles-ci assurent la survie de l'économie nationale. *« Lancée dans la course de la croissance économique, à l'instar des autres pays africains, la Côte d'Ivoire, va formuler des plans de développement ayant pour objectif l'accroissement de la production, la réduction, de la dépendance vis-à-vis des importations alimentaires, l'approvisionnement des zones urbaines, le gain des devises étrangères ou la réduction des disparités régionales »*. (kam , 2008 :322).

Les populations rurales n'étaient donc pas associées à ces politiques de développement local. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre d'une "méta-idéologie" du développement dans lequel *« deux paradigmes semblent inextricablement liés, qui légitiment l'ensemble des pratiques professionnelles des développeurs, quelles que soient leurs orientations "théoriques" ou politiques : (a) le développement a pour objet le bien des autres (paradigme altruiste) ; il en découle qu'il a une forte connotation morale ; (b) le développement implique progrès technique et économique (paradigme de modernisation) ; il en découle qu'il a une forte connotation évolutionniste »*(Olivier de Sarda, 1993 :6).

II- Contexte de l'émergence des mutuelles de développement comme institution de développement local en Côte d'Ivoire

« La démission implicitement avouée de l'Etat de sa politique de développement local menée jusqu'alors a favorisé l'élaboration brouillonne et informelle de « politiques » régionales parallèles à celle de l'Etat et de programmes locaux de développement par les différentes régions sous l'égide des cadres ressortissants » (Nassirou, 2000 :48 a). Ainsi, pour parer à cette dégradation des conditions de vie des populations, ceux-ci (les cadres), par souci de développement, ont mis en place des cadres de concertation et de promotion des projets de développement dans leurs localités. Parmi ces cadres de concertation, il y a l'association des cadres ou ressortissants de villages ou villes. Les mutuelles des cadres des villages constituent une forme de solidarité qui engage les membres d'un village, d'un département ou d'une région. L'objectif principal visé est de contribuer à la lutte contre la pauvreté dans ses localités. Elles agissent par la réalisation de projets de développement collectifs (écoles, centres de santé communautaires...). Les mutuelles bénéficient de financement de partenaires financiers. Certaines ONG s'appuient sur les mutuelles pour faire des projets dans les villages. De ce fait, les réseaux sociaux sont devenus incontournables dans le développement économique et social des régions et villages dans lesquels ont été constitués. Ce sont des partenaires incontournables et privilégiés. Ce sont des associations apolitiques qui ont des visées développementalistes essentiellement. Au sein de ces institutions, les individus partagent les mêmes valeurs et ce sont ces valeurs qui constituent le ciment, le socle de ces réseaux sociaux. Grâce à ces valeurs, il existe une certaine solidarité sociale entre les membres de ces réseaux sociaux. Ces institutions, à travers leurs actions, produisent des résultats qui contribuent, d'une part à lutter contre la pauvreté, et d'autre part à renforcer la cohésion sociale.

La région ouest de la Côte d'Ivoire est la plus pauvre du pays avec un ratio de 47,1% en 1995 (INS, 1995). Cette situation, couplée à l'arrêt des plans quinquennaux, a provoqué un déficit d'infrastructures socioéconomiques dans le village de Zankagleu dans la S/P de Kouan-Houlé. Le village dispose d'une seule école primaire de six classes, de deux forages d'eau construits

par des organisations internationales dont un seul est fonctionnel. Il n'y a pas de dispensaire dans le village ; seulement une infirmerie avec un infirmier et une sage femme.

En outre, la crise sociopolitique qu'a connue la Côte d'Ivoire depuis le 19 Septembre 2002 a entraîné des conflits intercommunautaires dans le village.

Cette situation a conduit les filles et fils du village à compter sur leurs propres forces pour promouvoir le développement socioéconomique et lutter contre la pauvreté. C'est dans ce contexte que la mutuelle a été créée. Elle compte 85 membres inscrits (hommes, femmes, jeunes). L'association est ouverte à tous les ressortissants du village qu'ils soient ressortissants ou non du village (autochtones, allogènes, allochtones). Tous les lignages et clans du village sont représentés dans la mutuelle. La mutuelle est aussi une association qui renferme les ressortissants dans hors de leur village et qui résident dans les villes et autres villages de la Côte d'Ivoire et à l'étranger.

II-1- Etude de la mutuelle des cadres de Zankagléu dans la S/P de Kouan-Houlé

La mutuelle des cadres de Zankagléu dénommée Koa-Wodo (même vision pour le développement en langue Dan) (mutuelle pour le développement du village zankagléu) a vu le jour en 1998 avec pour devise « Union, Service et Progrès ». Zankagléu fait partie de la sous-préfecture (S/P) de Kouan-Houlé dans le département de Danané dans la région des 18 montagnes à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Ce village appartient au groupe ethnique Dan et compte près de 2000 âmes. Zankagléu est un village qui appartient au groupe ethnique Dan. Il fait partie de la sous-préfecture (S/P) de Kouan-Houlé dans le département de Danané. Les Dan sont encore appelés Yacouba ou Djakuba qui signifie «*qui dit quoi* ». Ils occupent l'ancienne subdivision de Danané (sous-préfecture de Danané et de Zouan houien) et l'ouest de l'ancienne subdivision de Man (sous-préfecture de Man, canton Gan, Sipilou, Santa). Les Dan vivent également en territoire libérien de l'autre côté du mont nimba.

La famille est la plus petite cellule sociale que l'on puisse rencontrer chez les Dan. Elle constitue à elle seule une exploitation et bénéficie dès lors d'une vie économique autonome. Elle se compose du chef de famille, de sa ou ses épouses et des enfants non mariés en ce qui concerne la famille nucléaire. Il convient d'y ajouter les autres membres de la famille (les collatéraux) dans le cadre de la famille élargie.

Le système matrimonial Dan est fondé sur les règles d'exogamie. Histoire, exogamie, alliances préférentielles font du mariage une affaire de groupe et non d'individu. Le paiement d'une dot par la famille du prétendant a un caractère social nettement souligné et constitue un instrument de maintien de l'autorité familiale sur le prétendant. Ce dernier a en effet eu besoin de la famille pour lui permettre de se marier. Les cadeaux qui ont été versés par la famille à celle de la fiancée proviennent souvent du mariage d'une sœur, en sorte que cette dernière a un droit de regard sur le ménage de son frère.

L'organisation politique des Dan repose sur un système à trois instances de pouvoir qui peuvent être rangées en trois classes d'âge (les plus âgés (parents), ceux du même âge (frères), les plus jeunes (enfants). Le lignage rassemble tous les membres d'une grande famille (famille élargie), laquelle se distingue par une fonction sociale héréditaire à l'intérieur du clan. Au sein du village, l'ensemble des chefs de famille réunis autour du chef de la famille du fondateur, constitue le gouvernement du village. L'organisation socio-politique des Dan, tout en ignorant l'existence de chefferies véritables, reste toutefois fortement structurée.

En pays dan, l'on retrouve les maîtres de terre appelés « *Go* » qui seraient les maîtres de la terre. Il s'agit en fait de la propriété collective du terroir du village, l'identité clan = village étant primitivement respectée. Ainsi donc, dans le système traditionnel dan, la terre n'appartient pas à un individu détenant la fonction de « maîtres de terres », mais plutôt à un groupe dont le chef de terres n'est qu'un mandataire. L'organisation traditionnelle de la production repose sur une certaine division du travail qui s'opère selon le sexe, l'âge, le statut social. Certains travaux sont l'apanage des hommes : défrichage, abattage... D'autres sont le fait des femmes : semis, laboure... La participation des enfants aux travaux agricoles se fait progressivement. Il leur revient de s'occuper de la surveillance des champs. Celle des aînés se réduit aussi avec leur âge (les vieux s'occupent de l'artisanat). En pays dan, si les unités de production assurent parfois seules l'ensemble du travail, elles recourent le plus souvent à de nombreux groupes d'entraide. Ils sont liés aux formes traditionnelles de l'entraide villageoise et aux obligations naissant des relations de parenté, d'alliances, voire de certaines positions de statut. Ces groupes d'entraide sont appelés "*Gbe son we*". Ils sont de petite taille, ils comportent environ huit à dix travailleurs. Ils ne sont pas payés mais l'hôte fournit à ses collègues le boire et le manger. Tout exploitant agricole peut recourir à ces associations d'entraide. Il en demande l'intervention à l'autorité compétente: chef de villages ou

« président »; ce dernier, par voie de tamtam, convoque tous les jeunes, tant de sexe masculin que de sexe féminin.

L'objectif principal de la mutuelle, est « de rassembler tous les enfants du village afin d'atteindre l'objectif de développement dudit village ». Pour se faire, les populations ont mis l'accent sur l'unité entre les filles et fils du village. La mutuelle va mener des activités d'amélioration des conditions de vie des populations rurales à travers l'électrification, la construction d'écoles et de centres de santé et la cohésion sociale. Dans cette perspective, Un document stratégique de développement de Zankagleu a été développé qui comprend six grands chantiers de développement : la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté par des activités génératrices de revenus et la recherche de financement, l'amélioration du cadre de vie des populations de Zankagleu, l'éducation et la santé, la préservation de l'environnement et le renforcement des relations entre la Koa-Wodo et les autres mutuelles de la région des 18 montagnes.

Cette mutuelle est soutenue par le sous préfet qui est le représentant de l'Etat dans la localité. L'organisation de la mutuelle comprend une Assemblée Générale qui est l'organe suprême de la MUDEZA. Sa composition, son fonctionnement et ses attributions sont déterminées par le règlement intérieur. Le commissariat aux comptes est l'organe de contrôle de l'exécution des objectifs fixés par l'Assemblée Générale. Le Bureau Exécutif est l'organe d'exécution, de direction, de gestion et de coordination des activités. A travers les actions d'intermédiation en développement qu'elle mène, la mutuelle de développement remplit la fonction de courtier en développement.

II-2- La mutuelle des cadres comme courtier en développement

La mutuelle de développement, en drainant des ressources du développement vers la localité, remplit la fonction de courtage. De ce fait, elle constitue un acteur social implanté dans la localité. Cette fonction se situe sur le plan individuel et sur le plan collectif. Dans le premier cas, il s'agit des membres individuels, qui en fonction de leurs relations et statut professionnel, utilisent leur influence pour faire parvenir des ressources financières dans le village. Tel est le cas du président qui a offert par ses propres moyens, des équipements médicaux au dispensaire du village. On constate dans ce cas que c'est l'existence d'une élite

au sein de la mutuelle qui a favorisé le développement des fonctions de courtage de la mutuelle. Les membres qui constituent cette élite sont de hauts cadres de la fonction publique qui occupent de hauts postes et des opérateurs économiques qui ont fait de grandes études universitaires. *« Tous ces éléments réinvestissent leurs compétences universitaires, professionnelles et politiques, leurs relations personnelles dans la conception et l'élaboration des projets, dans la mobilisation des fonds et leur gestion »* (kossi, 2000 :151). Tous les membres de l'association sont des courtiers « en puissance » en drainant des financements en fonction de leurs relations de travail ou biens personnels (argent, dons).

Sur le plan collectif, la mutuelle intervient comme courtier collectif en drainant des ressources vers le village. Depuis sa création, la Mudeza participe au processus d'auto développement du village. Les ressources sont constituées par le droit d'adhésion, qui s'élève à 5000 FCFA pour chaque membre, les cotisations ordinaires (10 000 FCFA par an), les cotisations exceptionnelles, les dons et legs provenant des sources extérieures de financement (Etat, ONGs internationales et locales). Dans le cadre de ses actions, la mutuelle organise des «journées du développement ». Ces journées sont marquées par la collecte de fonds en vue de la construction d'infrastructures socioéconomiques. Ainsi, grâce aux moyens financiers propres à la mutuelle, des projets ont pu être réalisés.

II-2-1- Le projet de construction d'une école primaire de six classes et des logements des instituteurs.

Ce projet est un projet d'aménagement rural. Il a un coût financier de près de 12 millions de FCFA. Dans le village, beaucoup d'enfants ne sont pas scolarisés à cause du manque d'écoles. Le village dispose d'une seule école primaire de 6 classes construites par les autorités administratives dans le cadre du projet FRAR. L'effectif par classe est de 80 élèves, ce qui rend difficile l'encadrement des élèves par les instituteurs. Depuis lors, aucune école n'a été construite alors que la population n'a cessé d'augmenter. De même, avec la crise sociopolitique qu'a connue le pays en 2002, les bâtiments de l'école ont été détruits (les toitures ont été enlevées). Cette situation a réduit la capacité d'accueil de l'école. Les parents étaient contraints d'envoyer leurs enfants dans les écoles dans les villages voisins qui étaient situés parfois à 15 ou 20 km de distance. Le manque de moyens de transport reliant les villages de la sous préfecture constitue un frein à la fréquentation de l'école par les enfants.

Afin de lutter contre l'analphabétisation dans le village, le président de la mutuelle a émis l'idée de la construction d'une école de 6 classes. Au cours d'une réunion ordinaire qui s'est tenue à Abidjan, le projet a été soumis à l'assemblée générale qui l'a adopté. Le financement est l'affaire de tous les membres de la mutuelle. Les cotisations ont été levées. L'école primaire de six classes a pu être construite, ainsi que celle des logements des instituteurs. D'autres projets sont en cours de réalisation, il s'agit du lancement du projet d'habitat rural, « Mankô » (ma maison en langue Dan), l'achat d'équipements sportifs pour la jeunesse, lotissement du village etc, la lutte contre les grossesses précoces, le problème d'extraits d'actes de naissance des enfants.

A propos des activités de la mutuelle, les populations disent ceci :

« La création de la mutuelle a vraiment aidé le village. Nous avons beaucoup de problèmes ici, mais grâce à la mutuelle nous arrivons à faire face aux difficultés. Il y avait une seule école primaire dans le village. Certains enfants ne pouvaient pas fréquenter l'école par manque de places. La mutuelle a fait construire une nouvelle école. Vraiment la mutuelle est la bienvenue »(G.D. ressortissant du village, cadre)

« La mutuelle permet le développement économique et social et de lutter contre la pauvreté dans la sous préfecture. Depuis sa création, elle a posé beaucoup d'actes en faveur de la paix et de la réconciliation. Des missions de médiation ont été organisées à l'endroit des parents qui ont fui le village du fait de la guerre. Beaucoup sont revenus et nous vivons en harmonie. » (K.M., ressortissant du village).

A travers toutes ces actions, la mutuelle permet une «endogénéisation» du développement. Dans le processus de développement local et de décentralisation amorcée en Côte d'Ivoire, les mutuelles de développement constituent un maillon essentiel sur lequel peut s'appuyer la décentralisation. Ceci dans la mesure où le développement local met l'accent sur le développement des initiatives, le renforcement des solidarités intercommunautaires, la prise en compte des aspirations et des besoins de la population dans les domaines économique, social et culturel.

II-2-2- Problèmes rencontrés par la mutuelle

Même si la mutuelle mène des activités en faveur du développement local, son fonctionnement ne se fait pas sans heurts. En effet, cette association est minée par des

dysfonctionnements nés des conflits internes entre les membres. Les difficultés que rencontrent les mutuelles sont tout aussi variées que complexes. Les actions de développement local, entreprises par la mutuelle de développement, constituent des actions de promotion qui renforcent le capital social. La cohésion sociale est le ciment du capital social ; mais cette cohésion sociale peut être remise en cause du fait des querelles internes. C'est dans ce cadre que Putnam dit que « *le capital social peut être entamé par la baisse de la cohésion sociale* » (Putnam 1995).

Dans le cadre de la mutuelle, le problème réside dans l'utilisation de l'association par certains membres comme moyen de « promotion sociale ». « *Les fonctionnaires, cadres et intellectuels, qui composent les élites administratives et politiques de l'Etat, participent plus que jamais, directement ou par associations interposées, aux activités de courtage, et qu'ils tirent de cette fonction une légitimité accrue, au sein de l'appareil de l'Etat comme au sein des areines politiques villageoises ou régionales* » (Thomas Bierschenk, 2000 :41). Cela est souvent le fait des cadres qui veulent utiliser à leur avantage leur appartenance dans la mutuelle pour satisfaire des besoins personnels. Ils tentent d'élargir leur audience et leur capacité d'action par le biais de la mutuelle. Ils s'approprient les projets de la mutuelle pour se faire connaître tant à l'intérieur du village qu'à l'extérieur. On peut dire enfin que c'est une "arène", où des groupes stratégiques hétérogènes s'affrontent, mus par des intérêts (matériels ou symboliques) plus ou moins compatibles. L'exemple vécu est celui du président de la mutuelle qui a utilisé son statut pour avoir un poste de nomination politique. En outre, la mutuelle rencontre aussi des problèmes de financement liée au retard dans les cotisations des membres et du manque de financement des organisations internationales.

Conclusion

Les stratégies de développement local doivent tenir compte des mutuelles qui constituent un capital social important dans le développement économique et social des régions. Ce sont des vecteurs de développement à la base. Elles constituent des courtiers en développement dans la mesure où elles jouent le rôle d'interface entre les pouvoirs publics, les partenaires extérieurs et les sociétés rurales. Mais pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle d'organe de développement économique et social des sociétés rurales, elles doivent faire face aux difficultés liées au problème de fonctionnement, aux cotisations financières des membres.

Elles doivent chercher à revaloriser et à privilégier les activités qui favorisent la cohésion sociale et procurent un gain économique.

Bibliographie

Ankou Kossi, « dynamique associative, courtage en développement et stratégies d'insertion, l'association des ressortissants d'Enouli-Kodzo-Aza au Togo », *courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala et APAD, 2000

Crozier M., Friedberg E. (1997). *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris : Seuil 436 p

Gentil, D. 1984, *les pratiques coopératives en milieu rural africain*, Paris, l'Harmattan

Giorgio Blundo, « élus locaux et courtiers en développement au Sénégal, trajectoires politiques, modes de légitimation et stratégies d'alliance », *courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala et APAD, 2000

Jean marie akpoué, alexandre kouamé,, « Politique de gouvernance locale en côte d'ivoire, in *Développement local, gouvernance territoriale: Enjeux et perspectives*, KARTHALA Editions, 2008 - 230 pages

Jean-Pierre Olivier de Sardan, 1993 « Le développement comme champ politique local », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], mis en ligne le 10 mars 2008, URL : <http://apad.revues.org/2473>

Jean-Pierre Olivier de Sardan, 1998 « Quelques réflexions autour de la décentralisation comme objet de recherche », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 16 | , mis en ligne le 15 novembre 2006, <http://apad.revues.org/547>

Kam oleh, 2008 « logiques paysannes, logiques des développeurs et stratégies participatives dans les projets de développement rural ; l'exemple du projet Bad-Ouest en Côte d'Ivoire », Thèse unique de doctorat, Institut d'Ethnosociologie, Université de Cocody, Côte d'Ivoire,

Mariatou Koné, « De la Gloire à la Déchéance : Histoire d'un "Courtier Local" en Côte d'Ivoire », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 12 | 1996, mis en ligne le 22 février 2007. URL : <http://apad.revues.org/598>

Moriba Touré, « le conflit des systèmes de logiques à propos du développement rural : une illustration à partir de quelques remarques sur la politique de développement rural et les stratégies paysannes rurales en Côte d' Ivoire », in *kasa bya kasa*, no 10 spécial, 1988

Nahouo Coulibaly, « le mouvement coopératif et l'émergence d'entreprises locales » in *kasa bya kasa*, no 10 spécial, 1988

Pierre-Yves Le Meur, « courtage en développement et champ du pouvoir local au Sud Bénin », *courtiers en développement, les villages africains en quête de projets* », Paris, Karthala et APAD, 2000

Stéphanie Druguet, 2003, *Contribution des associations au développement rural, apports spécifiques et intégration dans la dynamique locale. L'exemple de la Lozière*, Master of science, no 56

Thomas Bierschenk, Jean Pierre Chauveau, Jean-Pierre Olivier de Sardan, 2000, « courtiers en développement, les villages africains en quête de projets », Paris, Karthala et APAD